



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demander un délai de paiement pour payer ses impôts

Vérfié le 18 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Impossibilité de payer son impôt : demande de remise gracieuse \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34392\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34392)

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez demander un délai supplémentaire pour payer votre impôt sur le revenu et vos impôts locaux.

Impôt sur le revenu

Si vous avez des difficultés financières, vous pouvez demander un délai pour payer vos impôts.

En ligne

Vous pouvez le faire à partir de votre espace Particulier.

Impôts : accéder à votre espace Particulier

Ministère chargé des finances

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP>)

Au guichet

Vous pouvez vous déplacer au guichet de votre centre des impôts.

Où s'adresser ?

- [Service en charge des impôts \(trésorerie, service des impôts...\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts) ↗ (https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)

Apportez votre avis d'impôt, un [Rib: titreContent](#) et les justificatifs de votre demande (bulletins de salaire, loyers, etc.).

Par courrier

Vous devez remplir le formulaire n°4805-SD :

Demande liée à des difficultés de paiement des impôts

Cerfa n° 15507 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 4805

Accéder au
formulaire ↗
(<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9107>)

Adressez-le à votre centre :

Où s'adresser ?

- [Service en charge des impôts \(trésorerie, service des impôts...\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts) ↗ (https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)

Joignez une copie de votre avis d'impôt et un [Rib: titreContent](#).

➔ **A savoir** : si vous obtenez un délai supplémentaire, vous recevez un échéancier pour vos paiements.

Impôts locaux

Si vous avez des difficultés financières, vous pouvez demander un délai de paiement à l'administration fiscale.

En ligne

Vous pouvez le faire à partir de votre espace Particulier.

Impôts : accéder à votre espace Particulier

Ministère chargé des finances

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP>)

Au guichet

Vous pouvez vous déplacer au guichet de votre centre :

Où s'adresser ?

- [Service en charge des impôts \(trésorerie, service des impôts...\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts) ↗ (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>)

Apportez les documents suivants :

- Avis d'impôt
- [Rib: titreContent](#)
- Justificatifs de votre demande (bulletins de salaire, loyers, etc.)

Par courrier

Complétez le formulaire n°4805-SD :

Demande liée à des difficultés de paiement des impôts

Cerfa n° 15507 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 4805

Accéder au
formulaire ↗
(<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9107>)

Joignez les documents suivants :

- Copie de votre avis d'impôt
- [Rib: titreContent](#)
- Justificatifs de votre demande (copies des bulletins de salaire, loyers, etc.)

Adressez votre dossier à votre centre :

Où s'adresser ?

- [Service en charge des impôts \(trésorerie, service des impôts...\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts) ↗ (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>)

➔ **A savoir** : en cas d'impossibilité absolue de payer votre impôt, vous pouvez solliciter une [remise gracieuse de votre dette fiscale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34392) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34392>).

Textes de loi et références

- Code général des impôts, annexe 3 : articles 357 E à 357 G ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006162326/>)
Délais de paiement pour l'impôt sur le revenu en cas de baisse de revenus de 30 % ou plus (article 357 H)

- [Bofip-Impôts n°BOI-IR-PAIE-10-30 relatif aux délais de paiement](https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11619-PGP) [↗](#) (https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11619-PGP)

Services en ligne et formulaires

- [Impôts : accéder à votre espace Particulier](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120)
Service en ligne
- [Paiement de l'impôt en ligne](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2771) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2771)
Service en ligne
- [Demande liée à des difficultés de paiement des impôts](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43946) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43946)
Formulaire
- [Impôt sur le revenu : demande de délais de paiement pour baisse de revenus d'au moins 30 %](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1141) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1141)
Formulaire

Pour en savoir plus

- [Site des impôts](https://www.impots.gouv.fr/portail/) [↗](#) (https://www.impots.gouv.fr/portail/)
Ministère chargé des finances
- [Délais de paiement des impôts](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10262) [↗](#) (https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10262)
Ministère chargé des finances

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0